

RENCONTRE SUR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AVEC LA COMMISSION DES PÉTITIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DU ROYAUME DU MAROC

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ

Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Maroc (DANRM)
Visioconférence
28 janvier 2021

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

- M. Monsef Derraji (Nelligan), vice-président de la DANRM
- M. François Arsenault, secrétaire général adjoint aux affaires parlementaires
- Conseiller en relations interparlementaires et internationales

AUTRES PARTICIPANTS

- M. Rachid El Abdi, président de la Commission des pétitions, Chambre des représentants du Royaume du Maroc
- M. Marian Wendt, président de la Commission des pétitions, Bundestag, Allemagne
- M. Elliot Colburn, membre de la Commission des pétitions, Parlement du Royaume-Uni
- M. Abdellatif Benyakoub, Rapporteur de la Commission des pétitions, Chambre des représentants du Royaume du Maroc
- M. Saïd Baaziz, député, Chambre des représentants du Royaume du Maroc

- M. David Lowe, expert en démocratie participative, Fondation Westminster pour la démocratie
- M^{me} Dina Melhem, directrice régionale et conseillère principale en droits de l'homme, Fondation Westminster pour la démocratie

CONTEXTE

La Chambre des représentants du Royaume du Maroc et l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) collaborent activement à leur renforcement institutionnel depuis 2003. À cet égard, la dernière session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec (CIMQ), tenue en 2018, avait été l'occasion d'échanger sur le parlement numérique et la participation citoyenne. L'ANQ avait également accueilli, cette même année, une délégation de la Chambre des représentants lors d'une mission d'étude sur le traitement des pétitions et les relations avec les citoyens.

Pour la présente rencontre, l'objectif était de comparer le fonctionnement des pétitions dans les parlements représentés et, plus généralement, de discuter de démocratie participative.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Présentation sur le fonctionnement des pétitions et partage des différentes expériences.

- À tour de rôles, les intervenant ont présenté l'encadrement législatif et réglementaire, les procédures d'initiation et de dépôt ainsi que le processus d'étude et de suivi des pétitions.
- Les intervenants ont dégagé trois constats des présentations. Premièrement, l'utilisation d'un système de pétitions en ligne est facilitant et nécessaire pour l'exercice de ce droit citoyen. Deuxièmement, le contenu des pétitions soumises au parlement est souvent très révélateur des enjeux actuels dans les sociétés. Les pétitions permettent de connecter les élu(e)s à la population et de porter leurs préoccupations dans l'arène politique. Troisièmement, il importe pour les parlementaires que les attentes des citoyen(ne)s face aux résultats possibles d'une pétition soient mieux connus et transparents.
- Pour sa présentation, le Québec a mentionné que le droit de pétitionner est inscrit formellement à l'article 21 de la Charte des droits et libertés de la personne. Au niveau du traitement des pétitions à l'Assemblée nationale du Québec (ANQ), le député de Nelligan a présenté les critères de recevabilités et le processus de suivi des pétitions. De plus, afin de démontrer l'impact des pétitions dans la démocratie québécoise, il a illustré leurs effets à l'aide de trois exemples qui ont donné lieu à un projet de loi (pétition sur l'interdiction d'accès aux mineurs aux salons de bronzage artificiel), une directive ministérielle (pétition s'opposant à la pesée des élèves dans les cours

d'éducation physique) et une campagne de sensibilisation (pétition réclamant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme).

- Enfin, la Fondation Westminster pour la démocratie a mentionné trois points essentiels au bon fonctionnement des pétitions. D'une part, la confiance du citoyen quant au processus. Ce dernier a le droit d'obtenir une réponse à sa requête. D'autre part, la mise sur pied d'un secrétariat administratif dédié à la gestion des pétitions et aux relations avec les signataires. Enfin, la nécessité d'une plateforme en ligne pour centraliser les pétitions ainsi que leur traitement.

Échanges sur les pétitions et la démocratie participative.

- La période d'échange a porté principalement sur les points suivants : trouver un juste équilibre entre le temps d'étude des pétitions et le travail parlementaire, instaurer un secrétariat administratif pour assurer le suivi et l'organisation de l'étude des pétitions et l'importance de la démocratie représentative et participative pour une société.

STATISTIQUES



SUIVIS

Le président de la Commission des pétitions de la Chambre des représentants souhaite tenir une rencontre annuelle sur la démocratie participative et développer une plateforme de réseautage sur le sujet. À cet égard, il s'engage à transmettre aux participants une série de recommandations visant à donner suite à cette première rencontre.